



PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Lyon, le - 3 NOV. 2014

Direction de la Sécurité et
de la Protection Civile

Le Préfet,

Service Interministériel de
Défense et de Protection
Civile

a

Affaire suivie par : M. Patrick PAYET
Tél. : 04.72.6160.45
Télécopie : 04.72.61.67.57
Courriel :
patrick.payet@rhone.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Maires du
Département du Rhône

N° M8

*En communication à Mesdames et Messieurs
Les Sous-Préfets des arrondissements de Lyon et
de Villefranche-sur-Saône*

OBJET : Campagne nationale 2014 - 2015 de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

PJ : 6

A l'approche des périodes de froid propices à la recrudescence du nombre de victimes d'intoxications au monoxyde de carbone, il s'agit, comme les années précédentes, de rappeler au grand public les conseils de prévention au moyen de supports spécifiques et de mener des actions de sensibilisations destinées à prévenir les intoxications notamment dans les lieux de culte.

Si les chiffres issus du système de surveillance coordonné par l'Institut de veille sanitaire (InVS) indiquent une légère baisse du nombre d'intoxications dans les lieux de culte ainsi que par mésusage de groupes électrogènes ces trois dernières années, le monoxyde de carbone demeure encore une cause de mortalité et d'hospitalisation importante puisqu'au plan national 1028 signalements d'intoxication ont été déclarés entre le 01 septembre 2013 et le 31 mars 2014. Avec une centaine de décès par an, le monoxyde de carbone reste la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

Pour la saison de chauffe 2014-2015, il vous est donc demandé de participer à la campagne de prévention de la façon suivante :

- ✓ L'information du grand public, par des messages diffusés au moyen de dépliants, affiches téléchargeables sur les sites Internet des ministères chargés de l'intérieur (<http://www.interieur.gouv.fr>) et de la santé (<http://www.sante.gouv.fr>) ainsi que celui de l'INPES (www.inpes.sante.fr) et (www.prevention-maison.fr).

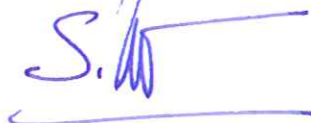
Vous êtes donc invités, durant toute la période hivernale, à mettre en ligne ces informations sur le portail internet de votre commune afin d'en assurer une diffusion la plus large possible.

- ✓ Les actions de prévention des intoxications dans les lieux de culte pour lesquelles vous trouverez ci-joint une fiche élaborée par l'INPES sur la prévention des intoxications dans les lieux de culte ainsi qu'une fiche rappelant les dispositions réglementaires du règlement de sécurité des établissements de type V, visant à prévenir les intoxications au monoxyde de carbone.

Vous trouverez également joints au présent courrier, un document d'information pour commander des dépliants et affichettes "Monoxyde de Carbone" auprès de l'INPES, (<http://www.moncouponlibre.inpes.fr/>), ainsi que des articles prêts à insérer.

Je vous remercie par avance de votre concours et votre implication dans cette action au niveau local. Je vous rappelle que vous restez un maillon essentiel dans l'amélioration de la prise en compte de ces messages de prévention par les populations.

Pour le Préfet,
Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité,



Stéphane ROUVÉ